

## **Blocage des locaux de l'UDES le 14/06/2016: "Nos grèves vous dérangent ? C'est plutôt normal !"**



Hier, 14 juin 2016, une vingtaine de syndiqué.e.s et sympathisant.e.s du syndicat ASSO a bloqué les locaux de l'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) de 8h15 à 10h en réponse au communiqué de presse du 25 mai 2016 que l'UDES a cosigné avec le MEDEF et d'autres organisations patronales.

Par ce geste, nous souhaitons rappeler aux représentants de nos employeurs que la grève est un droit constitutionnel, protégé par des conventions internationales : Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), Déclaration universelle des droits de l'Homme (CUDH), préambule de la Constitution française et donc Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC).

Vous déplorez que la grève freine l'activité économique du pays ? Nous en sommes ravis. C'est un des seuls leviers qu'il nous reste pour nous faire entendre. Et c'est ici encore une preuve que ce sont les salarié-e-s qui créent les richesses. Sans nous, les entreprises, associations, coopératives et mutuelles ne peuvent fonctionner.

Vous semblez confondre « liberté de travailler » et droit au travail, qui nous revient et que nous, salarié-e-s, sommes les seul-e-s à pouvoir revendiquer. Votre « liberté » de nous faire travailler n'existe que parce que nous y consentons. Et dans les conditions actuelles, nous ne pouvons plus nous laisser faire. Précarité, bas salaires, temps partiel contraints, service civique de premier emploi, etc., votre exploitation nous la subissons au quotidien et c'est pourquoi nous combattons la loi El Khomri qui est déjà une réalité pour nous.

L'Economie Sociale et Solidaire ne pourra être un facteur de transformation sociale, comme elle aime à le mettre en avant, qu'en respectant les droits des salarié-e-s : droit de grève, droit à un salaire décent,... Le rapprochement UDES-MEDEF nous démontre que les salarié-e-s du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire ont toutes les raisons de craindre les conséquences de la loi El Khomri.

**ASSO appelle donc les salarié-e-s des associations à poursuivre et amplifier leur mobilisation, à stopper leurs activités et à continuer à exercer leur droit de grève jusqu'au retrait de la loi El Khomri!**

*Ps: Si vous êtes employeur/employeuse associatif et que vous défendez les mêmes valeurs que nous, faites-vous entendre et dénoncez la position de l'UDES!*

**Contacts presse : Florian Martinez : 06.33.27.36.22 // Florence Ihaddadene : 06.23.59.18.89**

*Communiqué de presse ASSO-Solidaires, 15 juin 2016 à Paris*